

CONSEILS POUR VOS ACHATS DE RENTRÉE

En raison de la crise de la COVID-19, la date et les conditions de la rentrée scolaire des élèves seront différentes. Les achats de rentrée peuvent aussi être vécus différemment. Nous avons créé ces conseils rapides pour permettre aux parents et aux élèves qui font leurs achats d'économiser de l'argent et de prendre des décisions judicieuses par rapport à leurs finances.

Établissez une liste et un budget.

- Aidez vos enfants à prendre des décisions judicieuses lors du choix de fournitures scolaires. Prenez la liste des fournitures scolaires de l'enseignant, puis apprenez à vos enfants à établir un budget en indiquant combien ils doivent dépenser et ce qu'ils doivent acheter. Que vous fassiez vos achats en ligne ou en magasin, tenez-vous-en à la liste et respectez le budget.

Rappel:

Le nombre de personnes pouvant rentrer simultanément dans un commerce de détail est limité afin de respecter les règles de distanciation sociale. Portez un masque, tenez-vous au moins à 1,8 m (six pieds) d'une autre personne et suivez les autres protocoles du magasin.

Comparez les prix.

- Utilisez les sites internet, les applications sur smartphone et les réseaux sociaux pour rechercher des produits, comparer les prix et trouver les offres et les remises.
- Évitez de saisir vos données à caractère personnel pour obtenir un coupon ; certains escrocs vous promettent des remises pour usurper vos données.

Vérifiez les prix.

- Les magasins doivent afficher les prix soit sur l'article soit sur un panneau à côté de l'article.
- Il est illégal de surfacturer aux clients.

Avez-vous besoin d'articles pour une configuration d'enseignement à la maison ?

Assurez-vous de lire nos conseils d'achats sur les [équipements électroniques](#) et les [accessoires](#) à l'adresse : nyc.gov/dcwp.

Attention à la hausse abusive des prix.

- Il est illégal aux entreprises de facturer un prix excessif pour les biens ou les services essentiels à la santé, la sécurité ou le bien-être pendant un état d'urgence déclaré dans la ville de New York.
- Ces biens et ces services incluent les désinfectants, les savons, les produits d'entretien, les produits et les services de diagnostic et les médicaments.

Vous pouvez déposer une plainte de surfacturation auprès du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP) de la ville de New York.

Consultez le site nyc.gov/dcwp ou appelez le 311 et dites « Overcharge » (Surfacturation). N'oubliez pas d'inclure votre reçu avec votre plainte.

Demandez un reçu et conservez-le.

- Dans la ville de New York, vous avez automatiquement droit à un reçu pour les achats de plus de 20 \$ et, sur demande, pour les achats entre 5 \$ et 20 \$.
- Protégez vos données à caractère personnel ; en vertu de la loi, le reçu d'un client ne doit pas indiquer la date d'expiration de la carte de crédit ou plus de ses cinq derniers chiffres.

Consultez les politiques de remboursement du magasin.

- Les magasins doivent afficher un panneau détaillant leur politique. Dans le cas contraire, vous avez droit à un remboursement sous 30 jours à compter de votre achat.

Protégez-vous lorsque vous faites des achats en ligne.

- Si vous prévoyez de faire vos achats de rentrée en ligne, assurez-vous de le faire uniquement sur des sites de confiance.
- Consultez des sites familiers, recherchez et lisez les avis sur les nouveaux sites, et vérifiez que les liens commencent par https (pas juste http, le « s » signifie sécurisé) ou qu'ils contiennent l'icône du cadenas.
- Évitez d'indiquer vos données à caractère personnel lorsque vous utilisez un réseau sans fil non protégé.
- Ne cliquez pas sur les liens de courriels non sollicités ou sur les réseaux sociaux ; tapez directement l'adresse dans la barre de votre navigateur.
- Consultez le site [OnGuardOnline.gov](https://www.onguardonline.gov) pour obtenir davantage d'informations sur une navigation sûre, sécurisée et responsable en ligne.

Attention aux escroqueries en lien avec une formation à distance.

- Si une personne vous contacte en se faisant passer pour un membre du Département de l'éducation (Department of Education, DOE) de la ville de New York pour vous demander de l'argent en échange d'un produit ou d'un service pour un étudiant, soyez sur vos gardes. Il s'agit d'une escroquerie.
- Ne cliquez sur aucun lien de courriels qui ne proviennent pas des adresses officielles du DOE.
- Les produits et les services proposés par le DOE pendant la pandémie de la COVID-19, tels qu'un ordinateur portable ou un compte de formation à distance, sont fournis gracieusement.
- En savoir plus sur la formation à distance sur le site schools.nyc.gov/learn-at-home.

Enseignez à vos enfants ce qu'est un crédit et son fonctionnement.

- Expliquez que les cartes de crédit ne sont pas de l'« argent gratuit », et que ce vous payez en crédit doit être remboursé en y ajoutant des intérêts.
- Enseignez-leur comment payer le solde minimal ou le solde intégral et les conséquences d'une utilisation irresponsable.

Obtenez des conseils financiers gratuits par téléphone.

- Consultez le site nyc.gov/TalkMoney pour fixer un rendez-vous avec un conseiller financier professionnel des Financial Empowerment Centers NYC (centres d'autonomisation financière de New York).
- Collaborez avec votre conseiller pour :
 - gérer les modifications soudaines en lien avec votre budget ou vos revenus et établir un calendrier de dépenses ;
 - ouvrir un compte bancaire et mettre en place un virement automatique ;
 - contacter des créanciers ;
 - et bien plus encore.

Les conseils financiers sont gratuits et confidentiels, indépendamment des revenus ou du statut d'immigration, et ils sont proposés dans de nombreuses langues.

Connaissez vos droits et vos responsabilités en matière de prêts étudiants.

- Si vous envisagez de contracter un prêt étudiant pour votre enfant ou pour vous, ou si vous avez déjà un prêt étudiant, assurez-vous de lire les conseils et de consulter les ressources du DCWP à l'adresse : nyc.gov/StudentLoans.